



Password : 0KOOGD



bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
.brussels

VOIE ELECTRONIQUE

Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :

22/05/2025/BE/AUT/1.987.416/BWI/MDE/

CORA

Monsieur Sébastien Henry

Rue du Commerce 31

1000 Bruxelles

Email:she@powerdot.eu

Coordonnées à BE :

Dossier traité par : le service Autorisation

N° de dossier : [MIC/1A/2025/1987416]

Votre contact : Delanghe Maïté - Gestionnaire de permis d'environnement

Tél: 02/775.75.37

E-mail: mdelanghe@environnement.brussels

Coordonnées du(des) demandeur(s) :

CORA - S.A.

Drève Olympique 15, 1070 BRUXELLES

Lieu d'exploitation : Drève Olympique 15, 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 1778751

Demande de modification de permis ayant pour objet : ajout d'un transformateur haute tension de 630 kVA pour le rechargement de véhicules électriques et la suppression de 3 emplacements de parking

Monsieur,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En effet, ces modifications n'engendrent pas d'augmentation substantielle des nuisances sur l'environnement ou le voisinage pour les raisons suivantes :

- Aucune nouvelle rubrique n'est ajoutée.
- Les emplacements de stationnement de véhicules électriques seront à l'air libre.
- Le nouveau transformateur ne sera pas situé à proximité de lieux où peuvent séjourner des enfants de moins de 15 ans (habitations, écoles, crèches, hôpitaux).

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau repris en annexe.

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 22/05/2025.

- Plan d'implantation 02
- Plan d'implantation 03
- Plan 08 numérotation affectée par la demande rez-de-chaussée
- Plan 09 numérotation affectée par la demande 1^{er} étage

Les installations autorisées par la présente décision sont réglementées selon les arrêtés suivants :

- Arrêté du 25 février 2021 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant des conditions générales et spécifiques d'exploitation applicables aux parkings.
- Arrêté du 29 septembre 2022 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale déterminant les ratios de points de recharge pour les parkings, ainsi que certaines conditions de sécurité supplémentaires y applicables.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



- Arrêté du 9 septembre 1999 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant des conditions d'exploitation relatives aux transformateurs statiques d'une puissance nominale comprise entre 250 et 1000 kVA.

Pour toute explication détaillée, nous vous prions de consulter nos guides sur notre site web : <https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/les-conditions-specifiques-dexploitation> Ces guides ont une portée explicative de la réglementation applicable. La consultation de ces guides ne dispense pas l'exploitant du strict respect de l'arrêté et de ses modifications éventuelles.

La date d'échéance de la présente décision est la même que celle de votre permis d'environnement de base.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours. Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4. La date de la décision à indiquer sur les affiches est celle de ce présent courrier.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02/558.08.56) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe



ANNEXE : Tableau des installations classées

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
23B	Atelier de boulangerie	61.3 kW	1B
40B	Installation de combustion	Chaudières au gaz : 1310 kW 1310 kW TOTAL local chaufferie pour l'hypermarché : 2,62 MW	2
40B	Installation de combustion	Chaudières au gaz : 1215 kW 1215 kW TOTAL local chaufferie pour la galerie : 2.43 MW	2
45-4B	Dépôt de déchets d'équipements électriques et électroniques	34 m²	1B
47A	Dépôts de déchets non dangereux	172 m²	2
48B	Traitement mécanique de déchets non dangereux	42 kW	1B
64A	Fours électriques rotatifs (boulangerie)	3 x 24 kW	3
71A	Compresseur d'air	4 kW 2.2 kW	3
72-1A	Air comprimé (des compresseurs)	300 litres	2
74-2A	Dépôt d'aérosols	400 litres	2
88-1B	Dépôts de liquides inflammables	780 litres	1B
88-2B	Dépôts de liquides inflammables (vernis, white spirit,... (méthanol, acétone, thinner, ...))	3000 litres	2
88-3A	Dépôt de liquides inflammables (cuve à mazout aérienne)	5000 litres	3



90	Magasins	38125 m ²	1D
94A	Dépôts de matières synthétiques, de plastique,...(EEE)	1341 m ²	2
104A	Moteur à combustion interne	160 kW (motopompe) 200 kW (groupe électrogène)	3
104B	Moteur à combustion interne	870 kW (groupe électrogène)	2
106A	Dépôts de déchets d'origine animale de catégorie 3	300 kg	2
112B	Dépôts de produits phytopharmaceutiques	2500kg	1B
117A	Poissonneries	3.47 kW	2
122A	Dépôts de produits d'origine végétale	21 tonnes (F&L) + 3 tonnes de farines	2
125A	Dépôts de produits cosmétiques	372 m ²	2
127B	Ateliers pour la découpe de la viande/boucherie	31.5 kW	1B
132A	Installation de refroidissement	Hyper 1 : Puissance : 2 x 98 kWe ; Fluide : 1 x 111kg R404A – 1 x 50kg R404A Tonne Eq.CO2 : 1 x 435.34 – 1 x 196,1 Caisse et bureaux : Puissance : 55.5 kWe ; Fluide : 11,4 kg R410A Tonne Eq.CO2 : 23.8	3
132B	Installation de refroidissement	Froid commercial : Puissance : 452kWe ; Fluide : 49kg R717 Tonne Eq.CO2 : 0 Puissance : 2 x 152kWe ; Fluide : 1 x 210 kg R449A + 1 x 280kg R449A Tonne Eq.CO2 : 293 + 391 Hyper 2 : Puissance : 2 x 137.5 kWe ; Fluide : 2 x 73 kg R134A Tonne Eq.CO2 : 2 x 104,39	2
142A	Dépôts de textiles	1492 m ²	2
148A	Transformateur statique	Hyper : 4 x 1000 kVA	3

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



		1 x 800kVA Galerie : 2 x 630 kVA Rechargement de véhicules électriques : 630 kVA	
153A	Ventilateurs	Hyper : GP-H1 : 38.000 m³/h GP-H2 : 57.000 m³/h GP-H3: 25.000 m³/h GE-H1: 30.000 m³/h GE-H2/1: 25.000 m³/h GE-H2/2: 20.000 m³/h GE-H3: 20.000 m³/h Galerie : GP-G1: 64.000 m³/h GP-G2: 40.000 m³/h GP-G3 : 25.000 m³/h GE-G1: 42.000 m³/h GE-G3 : 30.000 m³/h	2
224	Parking	2033 emplacements (265 plein air, 1768 sous-sol)	1A

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence **1778751** octroyé à CORA situé Drève Olympique 15 à 1070 BRUXELLES a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le**/05/2025** pour des installations situées à :

Drève Olympique 15, 1070 Anderlecht

Référence BE : 1.987.416

Nature de l'activité: Exploitation d'un centre commercial avec supermarché et galerie commerçante

La modification vise : L'ajout d'un transformateur haute tension de 630 kVA pour le rechargement de véhicules électriques et la suppression de 3 emplacements de parking

Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale pendant la période d'affichage, selon les modalités suivantes :

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le(*date de fin de l'affichage + 30 jours*)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

D'une manière générale, vous pouvez contacter Ombuds Bruxelles, institution indépendante de médiation entre les citoyens et les administrations :

- en ligne : www.ombuds.brussels
- par mail : plaintes@ombuds.brussels
- par téléphone : +32 2 549 67 00
- par courrier ou sur rendez-vous : Ombuds Bruxelles, Place de la Vieille Halle aux Blés 1, 1000 Bruxelles

Le présent avis est affiché du au (*durée d'affichage : 15 jours*)

par (*Nom, prénom*) :

Signature :

BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie **1778751** toegekend aan CORA gelegen Olympische dreef 15 te 1070 BRUSSEL werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend op/05/2025** voor de uitbating gelegen:

Olympische dreef 15, 1070 Anderlecht

N° BIM: 1.987.416

Aard van de activiteit: Uitbating van een winkelcentrum met supermarkt en winkelcentrum

De wijziging beoogt: De toevoeging van een 630 kVA hoogspanningstransformator voor het opladen van elektrische voertuigen en het verwijderen van 3 parkeerplaatsen

Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur tijdens de periode van de aanplakking, als volgt :

.....

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(*datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen*)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

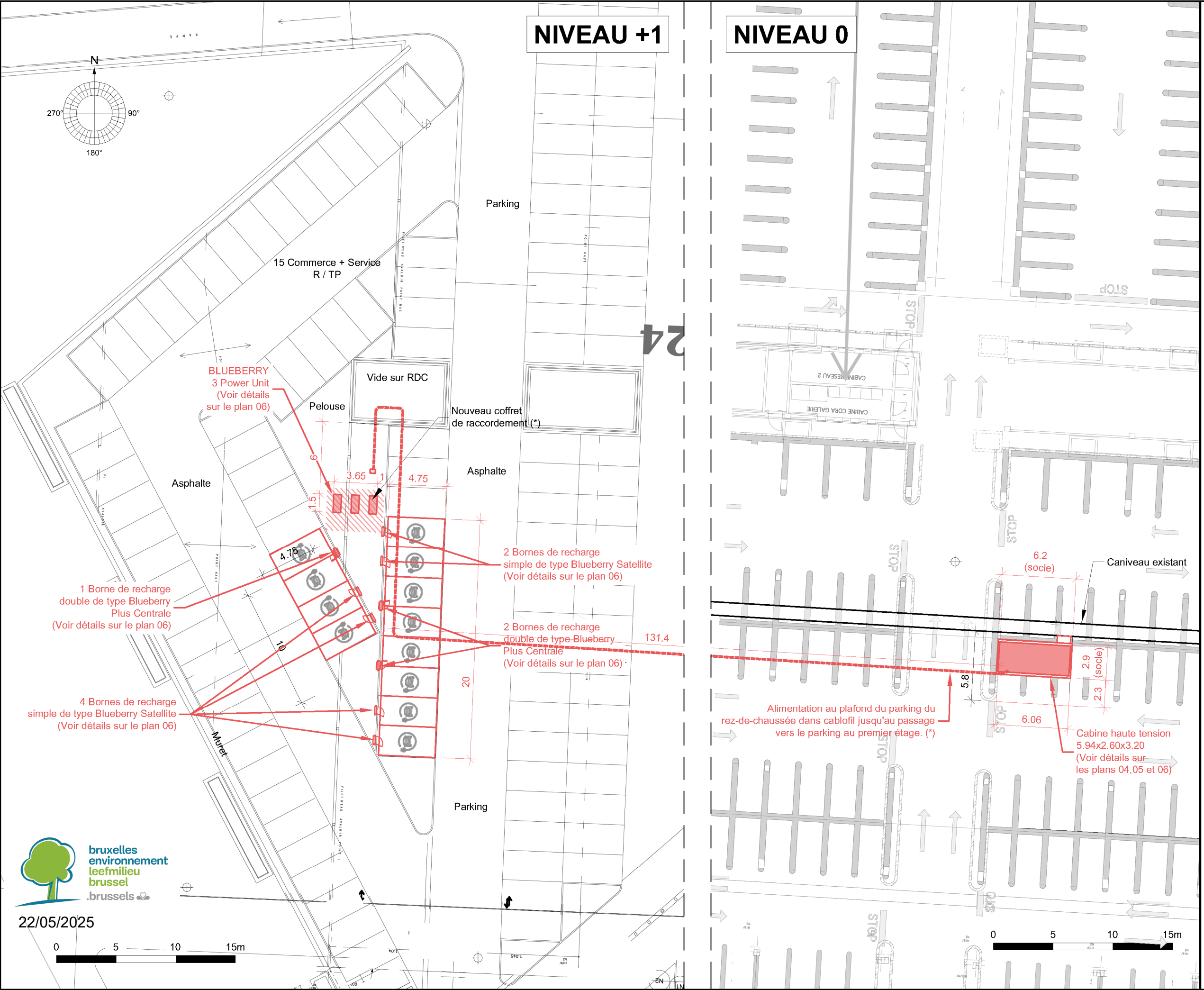
In het algemeen kan u contact opnemen met Ombuds Brussel, de onafhankelijke ombudsdienst tussen burgers en overheidsdiensten:

- via internet: www.ombuds.brussels
- per mail: klachten@ombuds.brussels
- telefonisch: +32 2 549 67 00
- per post of op afspraak: Ombuds Brussel, Oud Korenhuis 1, 1000 Brussel

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot..... (*tijdsduur van de aanplakking: 15 dagen*)

door (*naam + voornaam*):

Handtekening:



Demandeur



Powerdot

RUE DE LA COLONNE 1 BTE A,
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Tel : +32 471 18 90 49

Objet de la demande

VG Gazon / Toiture végétalisée

1V Toiture 1 versant

2V Toiture 2 versants

TP Toiture plate

TT Terrasse / Toiture Terrasse

R Rez-de-chaussée

R+1 Rez-de-chaussée + 1 étage

R+2 Rez-de-chaussée + 2 étages

R+3 Rez-de-chaussée + 3 étages

(...) Référence cadastrale

Egouttage existant

Egouttage - Eaux pluviales

Egouttage - Eaux fécales

Egouttage - Eaux usées

Limite de propriété

(*) Les emplacements du coffret de raccordement électrique et de la tranchée seront confirmés après la visite technique avec le gestionnaire du réseau.

Notes: toutes les cotations sont en m

Adresse du bien et référence cadastrale

DREVE OLYMPIQUE 15
1070 ANDERLECHT
Anderlecht division 3 DIV section F n° 76 C

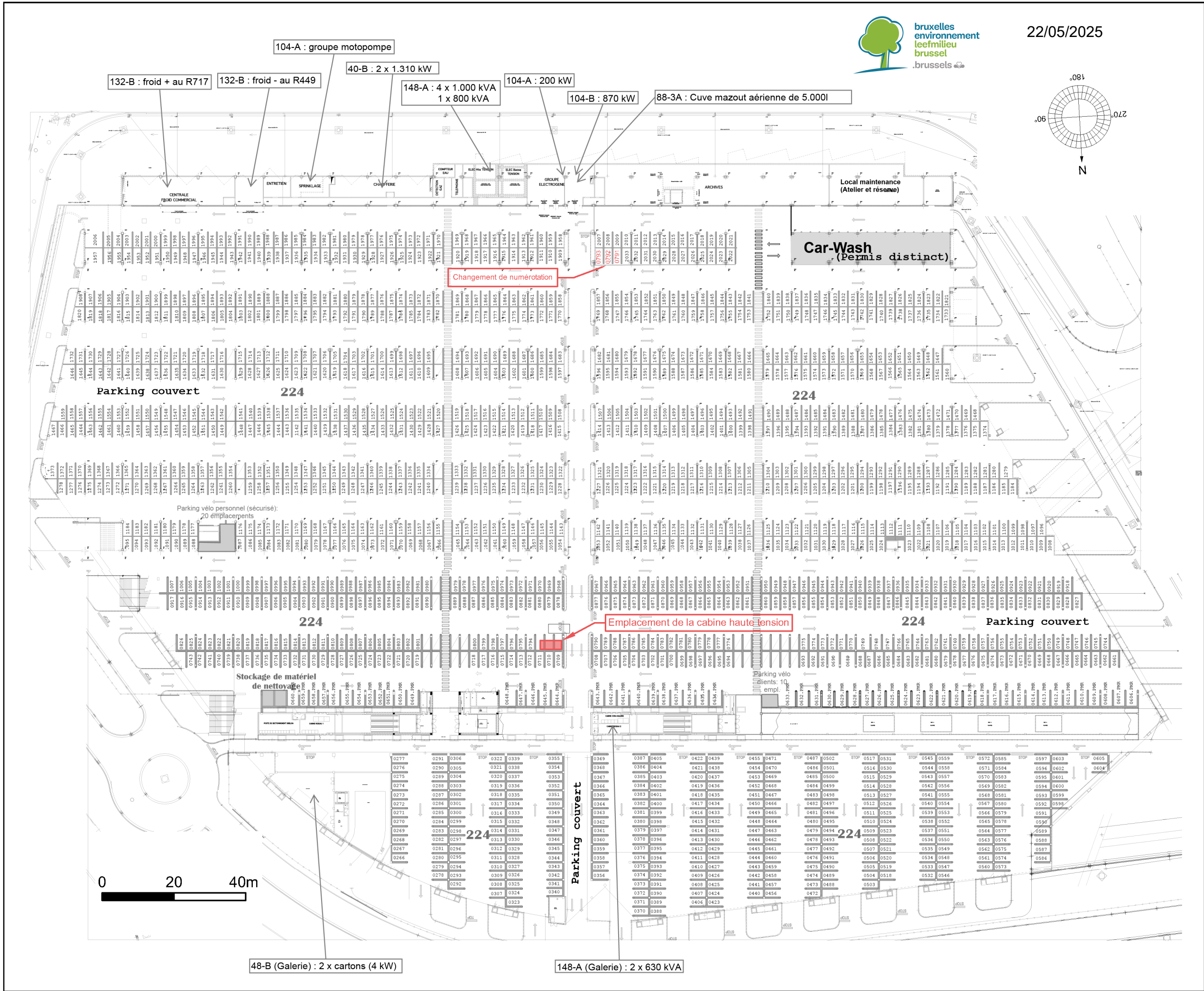
PLAN D'IMPLANTATION

001	05.2024	DH	Permis Urbanisme
N°	DAT.	DWG	REV.

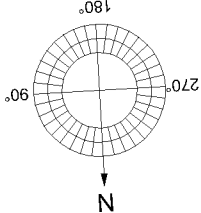
6659_cran

03/09

Ce document est la propriété de Powerdot



22/05/2025



Demandeur



Powerdot
RUE DE LA COLONNE 1 BTE A,
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
Tel : +32 471 18 90 49

I Maître de l'ouvrage I

Objet de la demande

VG

Gazon / Toiture végétalisée

1V

Toiture 1 versant

2V

Toiture 2 versants

TP

Toiture plate

TT

Terrasse / Toiture Terrasse

R

Rez-de-chaussée

R+1

Rez-de-chaussée + 1 étage

R+2

Rez-de-chaussée + 2 étages

R+3

Rez-de-chaussée + 3 étages

(...)

Référence cadastrale

Egouttage existant

Egouttage - Eaux pluviales

Egouttage - Eaux fécales

Egouttage - Eaux usées

Limite de propriété

I Légende et Notes I

Notes: toutes les cotations sont en m

I Objet I

Adresse du bien et référence cadastrale

DREVE OLYMPIQUE 15
1070 ANDERLECHT
Anderlecht division 3 DIV section F n°
76 C

I Titre I

NUMÉROTATION
AFFECTÉE PAR LA
DEMANDE - RDC

001	05.2024	DH	Permis Urbanisme
N°	DAT.	DWG	REV.

6659_cran

08/09

Ce document est la propriété de Powerdot

3-B: 1 x carton (4 kW)

106-A : Dépôts de déchets d'origine animale (cat.3)

122-A: Stock fruits & légumes (21T)

119-A : Conditionnement viande

127-B : Boucherie

117-A : Poissonnerie

64-A : 3 x fours électriques
23-B : Atelier de Boulangerie

122-A : 3T Farine en silots

142-A : Dépôt d'articles en textiles

88-1B ; 88-2B ; 112-B

45-4B : Dépôt déchets électroniques

94-A : Dépôt de matières synthétiques

Zone de chargement/déchargement

90 : Magasin

SAVE V

Parking non couvert

12 places
existantes
à électrifier

0 20 40m

153-A: GE-G3 (30.000 m³/h)
153-A: GP-G3 : (25.000 m³/h)



22/05/2025

I Maître de l'ouvrage I

Demandeur



Powerdot
RUE DE LA COLONNE 1 BTE A,
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
Tel : +32 471 18 90 49

I Légende et Notes I

- Objet de la demande
- VG Gazon / Toiture végétalisée
- 1V Toiture 1 versant
- 2V Toiture 2 versants
- TP Toiture plate
- TT Terrasse / Toiture Terrasse
- R Rez-de-chaussée
- R+1 Rez-de-chaussée + 1 étage
- R+2 Rez-de-chaussée + 2 étages
- R+3 Rez-de-chaussée + 3 étages
- (...) Référence cadastrale
- Egouttage existant
- Egouttage - Eaux pluviales
- Egouttage - Eaux fécales
- Egouttage - Eaux usées
- Limite de propriété

Notes: toutes les cotations sont en m

I Objet I

Adresse du bien et référence cadastrale
DREVE OLYMPIQUE 15
1070 ANDERLECHT
Anderlecht division 3 DIV section F n°
76 C

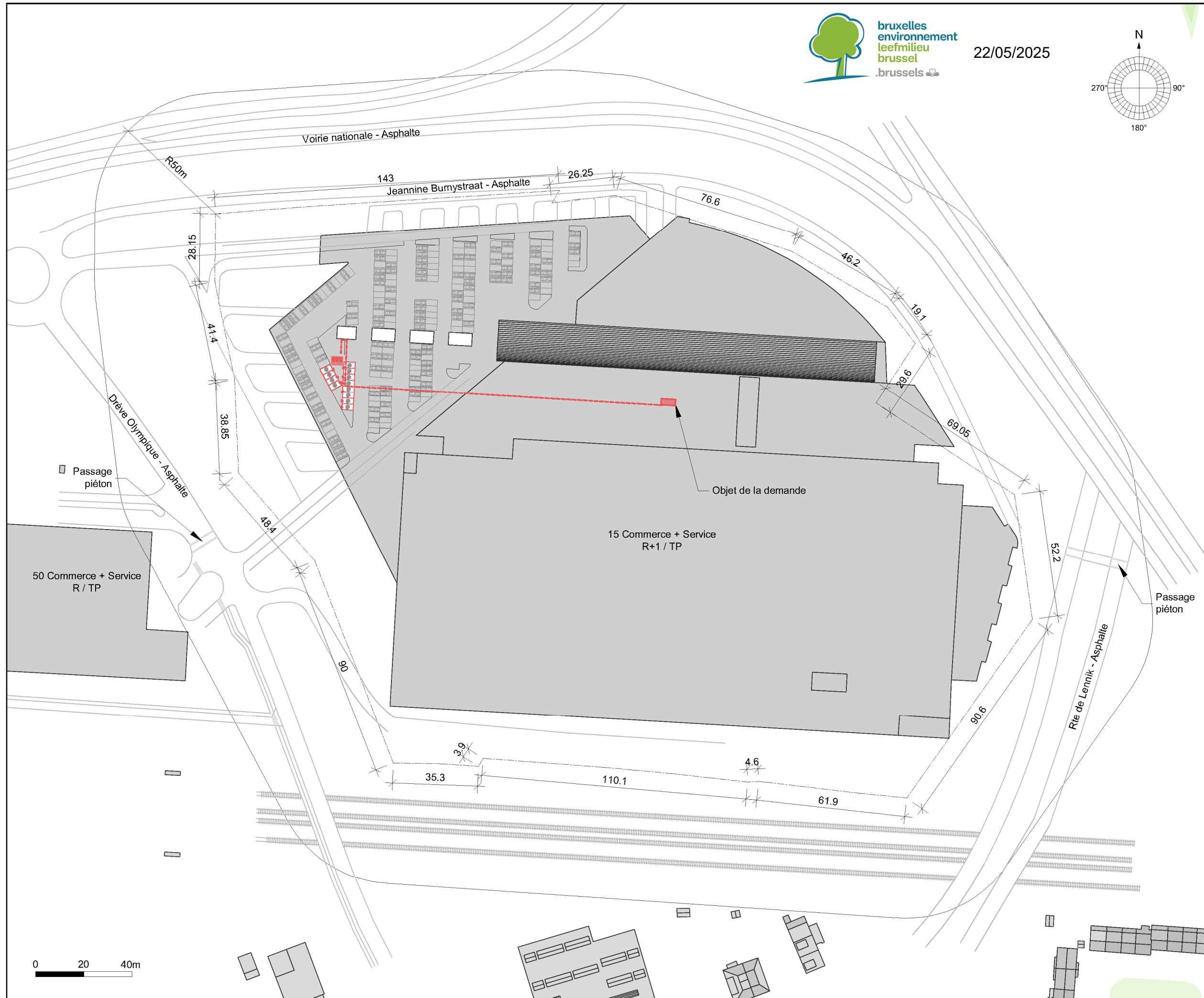
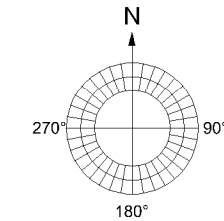
I Titre I

NUMÉROTATION
AFFECTÉE PAR LA
DEMANDE - 1er ÉTAGE

001	05.2024	DH	Permis Urbanisme
N°	DAT.	DWG	REV.

6659_cran 09/09

Ce document est la propriété de Powerdot



I Maître de l'ouvrage I

Demandeur



Powerdot
RUE DE LA COLONNE 1 BTE A,
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN
Tel : +32 471 18 90 49

I Légende et Notes I

- Objet de la demande
- VG Gazon / Toiture végétalisée
- 1V Toiture 1 versant
- 2V Toiture 2 versants
- TP Toiture plate
- TT Terrasse / Toiture Terrasse
- R Rez-de-chaussée
- R+1 Rez-de-chaussée + 1 étage
- R+2 Rez-de-chaussée + 2 étages
- R+3 Rez-de-chaussée + 3 étages
- (...) Référence cadastrale
- Egouttage existant
- Egouttage - Eaux pluviales
- Egouttage - Eaux fécales
- Egouttage - Eaux usées
- Limite de propriété

Notes: toutes les cotations sont en m

I Objet I

Adresse du bien et référence cadastrale
DREVE OLYMPIQUE 15
1070 ANDERLECHT
Anderlecht division 3 DIV section F n°
76 C

I Titre I

PLAN DE CONTEXTE
URBANISTIQUE

001	05.2024	DH	Permis Urbanisme
N°	DAT.	DWG	REV.

6659_cran 02/09

Ce document est la propriété de Powerdot